

MAIRIE MARSAT
10 rue du Coudet
63200 MARSAT
Tél.04.73.64.59.00

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

ARRETE N° 2022-124

PAGE : 124

OBJET : Battue administrative sur RD 446 mercredi 02 novembre 2022

La Maire de la Commune de MARSAT (Puy de Dôme),
Vu le Code des Collectivités Territoriales, l'article L 2212
Vu le Code de la Route, notamment l'article 44
Vu l'article n°26 du Code Pénal,
Vu la demande du lieutenant de Louveterie Mr Chanut 9 route de
Lernaud 63 830 DURTOL pour la réalisation d'une battue administrative sur la
commune de Mozac selon un arrêté préfectoral et un arrêté départemental et la
neutralisation la RD 446 le mercredi 02 novembre 2022 de 10h à midi.
Vu la demande du lieutenant de Louveterie d'interdire l'accès à tous
véhicules et piétons à la RD 446 par le chemin des Batignolles de la commune de
Marsat, le mercredi 02 novembre 2022.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les
mesures nécessaires pour assurer la circulation et la sécurité à l'intérieur de
l'agglomération.

ARRETE :

Article 1 : L'accès à la RD 446 sera interdit à tous les véhicules et piétons par le
chemin des Batignolles le mercredi 02 novembre 2022 de 10h à midi.

Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 3 : Tous les agents de la force publique : Monsieur le Commandant de
Police de Riom et tous agents de la circulation sont chargés de l'exécution du présent
arrêté,

Article 4 : Les contrevenants au présent arrêté seront passibles de procès-verbaux
et poursuivis conformément aux lois,

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Commandant de Police de RIOM,
Le lieutenant Louveterie,
et sera affichée et publiée en Mairie.

Marsat, le 28 octobre 2022

Anne-Catherine LAFARGE
Maire de Marsat

